

Lettre du lundi 18 mai 2020

L'EDITO

Mobilisation pour sauver le tourisme dans nos Outre-mer

"Le tourisme fait probablement face à la pire épreuve de son histoire moderne, alors même que c'est un des fleurons de l'économie française » a reconnu le premier ministre au sortir d'un comité interministériel dédié au secteur qui s'est tenu jeudi dernier.

En Outre-mer, l'impact est encore plus violent, tant nos territoires dépendent de cette industrie.

Afin d'organiser son sauvetage, un certain nombre de mesures ont été annoncées qu'il convient de saluer car elles représentent, au total, 18 milliards d'euros.

Sur le plan économique tout d'abord, "l'effort d'investissement" de l'état sera porté par la Banque des Territoires et Bpifrance. Ces dernières ont formalisé un plan de relance « Tourisme commun » de plus de trois milliards d'euros de financements entre aujourd'hui et 2023, sous forme de prêts et d'investissements en fonds propre, selon les détails du plan.

Par ailleurs, deux revendications du secteur ont été partiellement entendues : le recours à l'activité partielle serait a priori possible jusqu'à fin 2020 pour les entreprises du tourisme et de l'événementiel, tandis que l'accès au fonds de solidarité, pour les entreprises du secteur des cafés- hôtels -restaurants, du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture, sera prolongé jusqu'à fin septembre ; les professionnels le demandaient jusqu'à la fin de l'année.

A noter également la mise en place pour le secteur d'un PGE "saison" avec des conditions plus favorables que le PGE classique avec un plafond qui pourra atteindre les trois meilleurs mois de l'année précédente.

Autre bonne nouvelle, la mesure « choc » annoncée par le premier ministre, pour "soutenir la demande" et inciter les Français à retourner dans les restaurants lorsqu'ils pourront rouvrir : le plafond journalier des tickets-restaurants sera doublé, à 38 euros, et leur utilisation sera autorisée les weekends et jours fériés, jusqu'à fin 2020.

Enfin, la réouverture des cafés, des restaurants et des bars, envisagée le 2 juin dans les départements verts (tout l'Outre-mer sauf Mayotte) si l'évolution de l'épidémie ne se dégrade pas et si les mesures sanitaires recommandées sont parfaitement respectées, est une bouffée d'oxygène pour les professionnels du secteur Outre-mer.

Demeurent malgré tout des points de vigilance et des incertitudes sachant que la crise impactera sans doute plus durement les Outre-mer :

Sur les annulations de charges sociales et fiscales, il faudra probablement aller au-delà de juin. En complément, des plans d'échelonnement, sous l'impulsion de l'ACOSS, prenant notamment en compte les dettes passées, sur au moins 5 ans, devront être assez vite généralisés.

La question **du rôle des assurances** dans la prise en charge - fût-elle partielle - des pertes d'exploitation reste un point bloquant.

Le gouvernement doit aussi rapidement trancher sur le dossier **relatif au soutien des compagnies aériennes régionales**. L'état dit avoir entendu la détresse des dirigeants de ces compagnies, c'est bien, mais aujourd'hui, toutes ne sont pas sorties d'affaire, loin s'en faut.

Enfin et surtout, ce qui nous préoccupe le plus, c'est la contradiction à première vue entre les annonces du premier ministre « d'ouvrir les destinations ultramarines à l'ensemble des Français de l'Hexagone » et le souhait en même temps de maintenir strictement les quatorzaines instaurées dans les destinations ultramarines.

Sans la levée de ces quatorzaines, aucun touriste – qu'il soit affinitaire, d'affaires ou de détente - ne se rendra outre-mer. Il est donc indispensable de trouver au plus vite un système alternatif – qui rassure les populations inquiètes légitimement quant à l'importation du virus – mais qui permette également aux économies touristiques au sens large (compagnies aériennes, hôtellerie, restauration, activités de loisirs, location de véhicule, agences de voyages etc.) de nos territoires de ne pas sombrer définitivement.

C'est pourquoi la FEDOM plaide, depuis le début de la crise, en relais de l'ensemble de ses organisations socioprofessionnelles, pour une sécurisation sanitaire la plus complète et la plus drastique : capteurs de température dans les aéroports, mise à disposition de masques et de gels durant l'ensemble du parcours, désinfection des avions, obligation de présenter un test négatif de moins de 48 heures en amont avec la possibilité de le faire à l'aéroport en cas d'oubli du passager.

La ministre des Outre-mer avec laquelle nous avons eu longuement l'occasion d'échanger sur ce point est sur la même longueur d'ondes que la FEDOM quant à la double nécessité de protéger les populations ultramarines et de relancer le tourisme et donc les liaisons aériennes. Elle réfléchit, et l'idée est aussi intéressante, **sur l'opportunité de mettre en place une sorte de « passeport santé »** avec une série de tests en amont et en aval du déplacement. Le gouvernement n'a pas tranché à ce stade, mais les choses avancent.

Gageons maintenant que l'ensemble de ces mesures soient rapidement opérationnelles afin de **relancer au plus vite l'industrie du tourisme Outre-mer**.

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Conseil des ministres

Au conseil des ministres de ce mercredi 13 mai, ont été adoptés onze projets de loi ratifiant des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ainsi que quatre ordonnances prises en application de la même loi d'urgence.

Le ministre de l'Economie et des Finances a présenté notamment un projet de loi ratifiant diverses ordonnances prises pour faire face à l'épidémie de covid-19 en matière économique et financière (voir infra). De son côté, la ministre du travail a présenté un projet de loi ratifiant diverses ordonnances prises en matière de travail, d'emploi et de formation professionnelle. Enfin la ministre des Outre-mer a présenté un projet de loi ratifiant diverses ordonnances prises en matière électorale, d'urgence sanitaire et de trêve des expulsions dans les collectivités d'outre-mer.

« Un plan massif pour le tourisme » : les annonces d'Edouard Philippe

A la sortie du Comité interministériel du Tourisme, le premier ministre a annoncé un engagement « sans précédent » de plus de 18 milliards d'euros pour soutenir le secteur du tourisme, confronté « à la pire épreuve de son histoire moderne ». Parmi les mesures il faut noter le fonds de solidarité maintenu et élargi, la mise en place d'un Prêt Garanti Etat Saison, l'enveloppe des prêts Bpifrance passant à un milliard d'euros, le report de mensualités, l'exonération et le crédit de cotisations sociales, la prolongation du dispositif de chômage partiel, un plan d'investissement de 1,3 milliard d'euros en fonds propres, l'allègement de taxes de séjour ainsi que le soutien de la demande grâce au tickets restaurants.

<https://www.lechotouristique.com/article/un-plan-massif-pour-le-tourisme-les-principales-annonces-dedouard-philippe>

La ministre des Outre-mer a réuni le Haut Conseil de la Commande publique

Ce vendredi 15 mai, la ministre des Outremer a réuni, en visio-conférence, le HCCP, Haut Conseil de la Commande publique : l'opportunité d'entendre tous les acteurs - état, collectivités et secteur privé- s'exprimer sur le rôle de la commande publique dans la relance.

Commentaire FEDOM : le premier mérite de cet exercice initié par l'état est d'avoir eu lieu ; le deuxième est d'avoir mis en exergue la nécessité d'une approche pragmatique et dépolitisée du sujet.

La question n'est pas aujourd'hui de savoir qui a fait, ou n'a pas fait, mais de programmer qui va faire quoi, comment et dans quels délais en fonction des moyens disponibles et/ou à dégager.

Et la priorité est la résolution du problème des délais de paiement dus par les collectivités locales notamment.

Nous attendons avec impatience la publication du rapport de la Cour des comptes et de l'IGAS sur le sujet ainsi que la mise en œuvre des mesures qu'il préconise; l'amélioration du circuit du mandatement est central, en contrepartie d'un éventuel soutien de l'état au prochain PLFR en faveur des collectivités locales.

Par ailleurs, dans le BTP, l'application des pénalités de retard en fin de période d'urgence sanitaire, issue de l'ordonnance du 13 mai dernier, est un non-sens qu'il convient de corriger d'urgence.

Le gouvernement souhaite que les cafés et restaurants rouvrent le 2 juin dans les zones vertes

Dans les départements verts, le gouvernement souhaite que "les cafés et restaurants puissent rouvrir le 2 juin" a annoncé Edouard Philippe "si l'évolution de l'épidémie ne se dégrade pas". Une annonce qui concerne de près les Outre-mer qui mis à part Mayotte font partie des zones vertes où le virus circule de manière moins active que dans les zones rouges.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/gouvernement-souhaite-que-cafes-restaurants-rouvrent-2-juin-zones-vertes-832402.html>

Après Air France, le gouvernement promet d'aider les "autres compagnies aériennes"

Le sort de Corsair, qui ne peut pas bénéficier des prêts garantis par l'état, dépend notamment de la bonne volonté de l'état français. Aircalin ou encore Air Tahiti Nui sont aussi dans une situation critique. Le gouvernement, qui a accordé un soutien de 7 milliards d'euros à Air France pour faire face à la crise du coronavirus, accompagnera "les autres compagnies aériennes", a promis mardi la ministre des Outre-mer Annick Girardin, à l'Assemblée nationale.

<https://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/apres-air-france-le-gouvernement-promet-d-aider-les-autres->

[compagnies-aeriennes-1912856.html](https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/economie/transports/covid-19-et-transport-aerien-l-etat-seul-ne-pourra-aider-aircalin)

Covid-19 et transport aérien : l'état ne pourra pas aider seul Aircalin

Interrogée par les députés du Pacifique sur les aides que l'état pourrait apporter aux compagnies aériennes locales, la ministre des Outre-Mer a clairement indiqué que ce dossier était aussi une responsabilité locale.

<https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/economie/transports/covid-19-et-transport-aerien-l-etat-seul-ne-pourra-aider-aircalin>

Quatorzaines en Outre-mer : « Le gouvernement prendra (...) les décrets » permettant les mesures de quarantaine, assure Annick Girardin

Dans une vidéo postée sur les réseaux sociaux, la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, est revenue sur la mesure de quatorzaine à observer pour toute personne entrant en Outre-mer, et qui avait été invalidée par le Conseil constitutionnel.

<http://outremers360.com/politique/quatorzaines-en-outre-mer-le-gouvernement-prendra-les-decrets-permettant-les-mesures-de-quarantaine-assure-annick-girardin/>

Soutien aux collectivités : les trois mesures envisagées par Bercy

Des étalements de charges, un troisième étage au fonds de solidarité et un versement anticipé du FCTVA : voici les trois « solutions » proposées par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, et son secrétaire d'état, Olivier Dussopt, dans une lettre adressée au président de l'AMF en fin de semaine dernière, dans le but de permettre aux collectivités de « soutenir les populations et les entreprises de leurs territoires ». Des mesures qui doivent être mises en œuvre « avant même l'établissement d'un constat chiffré » des pertes de recettes des collectivités induites par la crise sanitaire, ont jugé les locataires de Bercy.

<https://www.maire-info.com/coronavirus/soutien-aux-collectivites-les-trois-mesures-envisagees-par-bercy-article-24200>

Déconfinement en outre-mer: avis du Conseil scientifique du 12 mai 2020

Lire l'avis : <http://www.outre-mer.gouv.fr/deconfinement-en-outre-mer-avis-du-conseil-scientifique-du-12-mai-2020>

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Que prévoit le projet de loi portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ?

Le projet de loi « portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 » habilite, dans plusieurs domaines, le gouvernement à prendre par ordonnance, sur le fondement de l'article 38 de la Constitution, des mesures relevant du domaine de la loi. Ce projet comporte, entre autres, le report de l'entrée en vigueur de réformes et d'expérimentations, la modification de la durée de certains mandats et la protection sociale des travailleurs indépendants.

<https://www.dalloz-actualite.fr/flash/que-prevoit-projet-de-loi-portant-diverses-dispositions-urgentes-pour-faire-face-aux-consequen#.Xr2Ge8BXpHE>

Le Sénat fait 20 propositions pour accompagner les Outre-mer face à l'urgence économique

Les sénateurs Stéphane Artano (RDSE, Saint-Pierre-et-Miquelon), Viviane Artigalas (Socialiste et républicain, Hautes Pyrénées) et Nassimah Dindar (Union Centriste, La Réunion), membres de la délégation aux Outre-mer du Sénat, ont publié une note faisant 20 propositions pour accompagner les Outre-mer face à la crise économique qui se profile avec la crise sanitaire du Covid-19.

<http://outremers360.com/politique/le-senat-fait-20-propositions-pour-accompagner-les-outre-mer-face-a-lurgence-economique/>

Commentaire FEDOM : la FEDOM a été auditionnée par la délégation aux Outre-mer du Sénat qui s'est montrée très attentive à nos propositions. On ne sera donc pas surpris par le constat partagé que les mesures d'urgence ne sont pas toujours adaptées aux réalités économiques de nos territoires et notamment à la structuration des entreprises. Les propositions des sénateurs sur l'adaptation des dispositifs nationaux aux spécificités ultramarines, que ce soit sur le fonds de solidarité, le prêt garanti par l'état ou le chômage partiel rejoignent donc totalement celles que nous défendons depuis le début de la crise, même si, dans un premier temps, ils ne différencient pas les mesures pour les secteurs les plus menacés comme le commerce, le tourisme ou le BTP.

Les sénateurs abordent également le sujet de l'accompagnement des collectivités ultramarines dans leurs politiques de soutien au tissu économique local. Ils préconisent en particulier une révision des contrats de convergence et un plan de soutien exceptionnel de l'état aux collectivités pour compenser leurs pertes de recettes fiscales. Ce dernier point est en effet absolument nécessaire pour permettre d'une part aux collectivités de payer -enfin- ce qu'elles doivent aux entreprises et d'autre part d'être en capacité de relancer la commande publique indispensable à la survie du secteur du BTP.-

Covid-19 : les parlementaires de Nouvelle-Calédonie saisissent le conseil constitutionnel sur le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire

Les parlementaires de Nouvelle-Calédonie ont saisi le conseil constitutionnel sur le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire. Ils dénoncent des dispositions « non-conformes » à la Constitution et aux Accords de Nouméa.

http://outremers360.com/fil-info-appli/covid-19-les-parlementaires-de-nouvelle-caledonie-saisissent-le-conseil-constitutionnel-sur-le-projet-de-loi-prolongeant-letat-durgence-sanitaire/?fbclid=IwAR00WWTfvj-ocCroXg_JjKr2cLcUQlvNB032LpraXpR4jw6D8QztrqllTkM

5G : des députés LR, dont Nadia Ramassamy, réclament une commission d'enquête sur de possibles risques sanitaires

Alors que son développement en France est attendu pour la fin de l'année, les possibles effets de la 5G continuent d'alimenter les débats. Afin d'évaluer de possibles risques sur la santé de cette future norme de communication, une trentaine de députés Les Républicains, dont Nadia Ramassamy, réclament une commission d'enquête.

https://www.zinfos974.com/5G-Des-deputes-LR-dont-Nadia-Ramassamy-reclament-une-commission-d-enquete-sur-de-possibles-risques-sanitaires_a154555.html

Mansour Kamardine : “Je ne sais pas d'où la ministre tire ses chiffres”

Annick Girardin évoquait mardi aux questions au gouvernement une baisse de la délinquance de 45% à

Mayotte, qualifiant les faits récents de "ponctuels". Le député LR Mansour Kamardine exprime sa "déception" et appelle une nouvelle fois au déconfinement. Pour lui les faits récents montrent au contraire une augmentation de la violence.

<https://lejournaldemayotte.yt/2020/05/13/mansour-kamardine-je-ne-sais-pas-dou-la-ministre-tire-ses-chiffres/>

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITES

Le déconfinement général de la Polynésie envisagé à partir du 21 mai

Dominique Sorain, haut-commissaire de la République, et Edouard Fritch, président de la Polynésie française et maire de Pirae, ont échangé cet après-midi avec l'ensemble des Tavana des îles du Vent sur la situation sanitaire, la poursuite progressive du déconfinement et le maintien de certaines restrictions de déplacement vers les archipels.

<https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/le-deconfinement-general-de-la-polynesie-envisage-a-partir-du-21-mai/>

Polynésie Française : la piste du tourisme local pour la relance

Une réunion tripartite entre le Pays, les patrons et les syndicats de salariés s'est tenue mardi. Il a notamment été question des dispositifs exceptionnels de sauvegarde de l'emploi et de la relance de l'activité touristique au fenua soutenue par le marché local.

https://www.tahiti-infos.com/La-piste-du-tourisme-local-pour-la-relance_a191031.html

Le préfet de Guadeloupe limite le nombre de passagers sur les vols transatlantiques et aménage la quatorzaine stricte

À la suite de la promulgation de la loi d'urgence sanitaire, le préfet a aménagé, par arrêté, certaines dispositions en vigueur et relatives aux personnes entrant sur le territoire guadeloupéen. Le nombre de passagers est fortement limité et la quatorzaine stricte demeure mais est fortement assouplie.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/prefet-limite-nombre-passagers-vols-transatlantiques-amenage-quatorzaine-strict-831876.html>

L'alcool fort de nouveau autorisé à la vente en Polynésie française

Le conseil des ministres a décidé de lever, à partir de jeudi, les restrictions sur la distribution des boissons alcoolisées de plus de 14°C, qui ne pouvaient plus être vendues en magasin depuis le 23 mars. Les limitations de quantités sont supprimées, mais les restrictions d'horaires, elles, restent en vigueur. Elles sont toutefois allégées : la vente d'alcool est autorisée du lundi au jeudi de 8 heures à 18 heures.

<https://www.radio1.pf/lalcool-fort-de-nouveau-autorise-a-la-vente-au-fenua/>

Déconfinement en Guyane : Sophie Charles : « Cette période de crise nous a montré qu'il faut de l'innovation, de la différenciation »

Rencontre avec la maire de Saint-Laurent du Maroni, Sophie Charles, qui parle de la gestion du Covid-19 dans sa ville et des mesures prises pour le déconfinement.

<http://outremers360.com/politique/deconfinement-guyane-cette-periode-de-crise-nous-a-montre-quil-faut-de-linnovation-de-la-differenciation/>

Covid-19- Mayotte : Dominique Voinet, directrice de l'ARS Mayotte «La population est déconfinée de fait»

Vendredi 15 mai, la délégation Outre-mer de l'Assemblée nationale a auditionné la directrice de l'ARS Mayotte Dominique Voinet sur la situation sanitaire de Mayotte face au Covid-19.

<http://outremers360.com/societe/covid-19-mayotte-dominique-voinet-directrice-de-lars-mayotte-la-population-est-deconfinée-de-fait/>

DU CÔTÉ DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Déconfinement : le Conseil constitutionnel censure des éléments liés au traçage et à l'isolement

Saisi par le président Emmanuel Macron, le président du Sénat Gérard Larcher et d'autres parlementaires, le Conseil "valide plusieurs" des dispositions de la loi, adoptée samedi par le Parlement.

Mais "concernant les traitements de données à caractère personnel de nature médicale aux fins de 'traçage", il a décidé "deux censures partielles" pour limiter le nombre de personnes pouvant accéder à ces données, et pour qu'un juge des libertés puisse effectuer un "contrôle" si le malade ne peut pas sortir plus de 12 heures de son lieu d'isolement.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/le-conseil-constitutionnel-valide-la-loi-sur-le-deconfinement-mais-censure-des-elements-lies-au-tracage-et-a-lisolement_fr_5eb98189c5b6861dc698f42e?utm_hp_ref=homepage

Commentaire FEDOM : s'agissant du contrôle des mesures de mise en quarantaine, de placement et de maintien en isolement, le Conseil estime que la liberté individuelle ne peut être tenue pour sauvegardée que si le juge intervient dans le plus court délai possible.

Le Conseil reconnaît tout d'abord que les mesures de mise en quarantaine peuvent faire à tout moment l'objet d'un recours par l'intéressé ou par le procureur de la République devant le juge des libertés et de la détention. Il observe également que ces mêmes mesures ne peuvent se poursuivre au-delà d'un délai de quatorze jours sans que le juge des libertés et de la détention, préalablement saisi par le préfet, ait autorisé cette prolongation. Il juge cependant qu'aucune intervention systématique d'un juge judiciaire n'est prévue dans les autres hypothèses. Dès lors estime-t-il, ces dispositions ne sauraient, sans méconnaître les exigences de l'article 66 de la Constitution, permettre la prolongation des mesures de mise en quarantaine ou de placement en isolement imposant à l'intéressé de demeurer à son domicile ou dans son lieu d'hébergement pendant une plage horaire de plus de douze heures par jour sans l'autorisation du juge judiciaire.

DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPEENNE

Remboursement des vols annulés : le rappel à l'ordre de Bruxelles

La commission européenne, soucieuse de protéger les consommateurs de l'UE, a défendu mercredi 13 mai, le droit de se faire rembourser en espèces les voyages annulés à cause de la pandémie, une amère déception pour les compagnies aériennes. Selon les recommandations de Bruxelles, le remboursement doit

rester la règle en matière de voyages ou de vols annulés, mais le système de bons d'achat doit être encouragé afin de soutenir le secteur du tourisme.

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/remboursement-des-vols-annules-le-rappel-a-lordre-de-bruxelles-1369966>

Commentaire FEDOM : l'union européenne aurait dû tenir compte un peu plus de la situation très difficile dans laquelle se retrouvent nombre de compagnies européennes qui, pour certaines d'entre elles, sont très clairement menacées. Cette décision va encore plus mettre à mal des trésoreries déjà sinistrées, d'autant que leurs concurrents non européens ne seront pas soumis aux mêmes obligations. Le droit des consommateurs, c'est bien, le droit des entreprises à survivre et le droit des salariés à garder leur emploi nous paraissent tout aussi importants.

L'UE publie son guide de recommandations pour permettre aux touristes de voyager cet été

Les vacances d'été cette année relèvent du rêve mais l'UE veut en faire une réalité. La commission européenne a présenté ses orientations pour permettre la reprise des voyages et relancer le secteur touristique à quelques semaines de la haute-saison. Elle propose un ensemble de recommandations : une approche commune pour permettre la libre circulation des personnes, rétablir les transports tout en respectant les règles de sécurité, proposer des bons à valoir plus attractifs qu'un remboursement, même si cette option doit rester possible et rétablir les services touristiques.

<https://fr.euronews.com/2020/05/13/l-ue-publie-son-guide-de-recommandations-pour-permettre-aux-touristes-de-voyager-cet-ete>

Les fonds européens sont utilisés à Mayotte pour participer au financement de la crise sanitaire

37 milliards d'euros ont été fléchés par l'union européenne pour participer aux dépenses des états membres initiées dans le cadre de la crise sanitaire. Mayotte en bénéficie bien évidemment.

<http://www.linfokwezi.fr/les-fonds-europeens-sont-utilises-a-mayotte-pour-participer-au-financement-de-la-crise-sanitaire/>

RAPPORTS, ETUDES ET AVIS

Institut Montaigne- Rebondir face au Covid-19 : relançons l'investissement

Trois scénarios de reprises sont aujourd'hui envisagés. Le premier, optimiste, implique une sortie réussie du confinement et une reprise progressive de l'activité : il impliquerait une chute de 11,5 % du PIB en 2020 et un fort rebond en 2021 (13 %).

Le deuxième, pessimiste, correspond à une mauvaise gestion de la sortie de confinement ou à des entraves réglementaires, induisant une chute du PIB de 15 % en 2020, et une faible reprise en 2021 et 2022 (de l'ordre de 3 à 4 % par an).

Un troisième, intermédiaire, où la trajectoire de l'économie française sera probablement tracée entre ces deux extrêmes. La reprise connaîtrait des accélérations et des ralentissements, les vagues futures du coronavirus entraveraient plus ou moins l'activité économique, et les mesures nationales et européennes de

soutien ne seraient appliquées qu'imparfaitement. Dans ce scénario médian, l'investissement baisserait de plus de 40 % en 2020, et le déficit d'investissement à la fin 2022 s'élèverait à 360 Mds€, soit 11 % du capital productif.

<https://www.institutmontaigne.org/publications/rebondir-face-au-covid-19-relancons-linvestissement>

Le rapport de Jean Castex, le « Monsieur déconfinement », est en ligne

Le plan de préparation de la sortie du confinement de Jean Castex a été mis en ligne sur le site du gouvernement. "Un reconfinement en urgence doit être anticipé", prévient-il notamment en appelant à préserver la "réversibilité des mesures" en cas de résurgence de l'épidémie de coronavirus.

<https://www.lagazettedescommunes.com/678412/le-rapport-de-jean-castex-le-monsieur-deconfinement-est-en-ligne/>

Nouvelle-Calédonie : la Cour des Comptes inquiète des prêts accordés à la filière du nickel

La Cour des Comptes s'inquiète dans un référé rendu public mardi des remboursements des prêts accordés par la France à la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie, notamment celui de 200 millions d'euros octroyé en 2016 au géant minier brésilien Vale.

<http://outremers360.com/economie/nouvelle-caledonie-la-cour-des-comptes-inquiete-des-prets-accordes-a-la-filiere-du-nickel/>

Commentaire FEDOM : La Cour procède à une analyse parcellaire du régime de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer, se focalisant sur certaines de ces imperfections, notamment sur la traçabilité et le contrôle des opérations dites "de plein droit". Sur ce point, la FEDOM n'a eu de cesse depuis 2 ans d'interpeler les administrations concernées en proposant des améliorations sur le plan de la transparence pour la défiscalisation dite de plein droit (par notamment une modification des formulaires 2083 et une amélioration de leur suivi...).

Mais au-delà et peut-être plus fondamentalement, la Cour - comme souvent - néglige l'analyse économique d'un dispositif qui a su s'adapter et se réorienter au profit des économies ultramarines (taux de rétrocession au profit des exploitants ; modifications des règles de plafonnement; encadrement de la profession de monteurs en défiscalisation...).

Le dernier rapport d'évaluation réalisé fin 2017 pour le compte de l'État aux fins de notification du régime auprès de la Commission européenne a conclu sur "l'efficacité du dispositif à soutenir la compétitivité des entreprises, accompagner la modernisation des équipements et du bâti professionnel et permettre la préservation de l'activité économique et donc le maintien, voir la création d'emploi dans certains secteurs. Lorsque l'aide fiscale est mobilisée en plein droit, elle est simple d'utilisation, prévisible et mobilisable dans des délais courts. Cette aide fiscale permet de créer les conditions permettant des investissements, notamment grâce à une facilitation de l'accès aux financements bancaires, l'augmentation de la crédibilité des entreprises bénéficiaires de financements dans le cadre d'un agrément et la réduction du montant de fonds propres à mobiliser par les entreprises bénéficiaires pour le financement de projets éligibles".

La pandémie du COVID-19 comme un révélateur de la fragilité du développement par le tourisme international des petites économies insulaires

Depuis la déclaration officielle du premier cas de COVID19 par les autorités chinoises à la mi-décembre 2019, ce qui devait être un problème chinois s'est rapidement transformé en une inquiétude internationale. Trois mois seulement ont été suffisants pour faire d'une épidémie locale une pandémie mondiale sans précédent, laquelle affecte aujourd'hui plus de 190 pays et territoires à travers le monde.

VIE DE LA FEDOM

L'outil d'évaluation FEDOM des délais de paiement est toujours en place

La FEDOM a mis en place depuis quelques mois un outil innovant permettant l'évaluation en ligne des délais de paiement des factures des entreprises par les acheteurs publics. Son objectif : quantifier le volume des créances dues et les délais moyens de paiement réels. Les résultats obtenus nous permettront de dresser une cartographie de la dette réelle à l'égard des entreprises par territoire, par collectivité et par type d'acheteur. Cet outil mis en place par les équipes techniques de la FEDOM ne sera pleinement efficace que s'il est renseigné par un maximum d'entreprises ; merci à tous de prendre le temps de le relayer à toutes les entreprises que vous connaissez.

Accéder au logiciel : <https://delaispaiements.fedom.org/>

Etude d'impact du Covid-19 dans le secteur du tourisme outre-mer

Afin de mesurer au mieux les impacts économiques du Covid-19 sur les entreprises ultramarines du secteur du tourisme, nous avons élaboré un questionnaire que nous vous encourageons vivement à remplir et à diffuser massivement auprès de vos adhérents et ou de vos contacts :

<https://bit.ly/2X105Zt>

Vos réponses à ces diverses questions nous permettront **de mieux appréhender et donc de mieux défendre les difficultés rencontrées par l'ensemble du secteur touristique des outre-mer.**

Afin de permettre à l'ensemble des entreprises concernées de pouvoir remplir ce questionnaire, ce dernier a été adapté aux COM du Pacifique.

Agenda de la FEDOM

L'Assemblée Générale de la FEDOM est reportée au 13 octobre 2020. Les réunions des commissions thématiques et du Bureau de la FEDOM se tiendront la veille (le 12 octobre).

Les Assises Économiques des Outre-mer reportées au 13 et 14 octobre

Les organisateurs, le Groupe Ouest-France, le marin et Ilago, en partenariat avec la Fédération des Entreprises des Outre-mer et le Cluster maritime français, et avec le soutien du ministère des Outre-mer, ont décidé de reporter ce nouvel événement.

VIE DES ADHERENTS

Des contrôles de température sont progressivement déployés au départ de l'ensemble des vols opérés par Air France depuis le 11 mai 2020

Depuis le 11 mai 2020 et afin de garantir le meilleur niveau de sécurité sanitaire, Air France déploie progressivement un dispositif de contrôle de température au départ de l'ensemble de ses vols. Cette vérification systématique sera assurée au moyen de thermomètres infrarouges sans contact.

<https://corporate.airfrance.com/fr/actualite/des-controles-de-temperature-seront-progressivement-deployes-au-depart-de-lensemble-des>

Frédéric Dock élu président du Medef Polynésie

Le directeur de Cegelec Polynésie, Frédéric Dock, a été élu jeudi soir président du Medef de Polynésie française, succédant à ce poste à Patrick Bagur. Le bureau de l'organisation patronale enregistre le retour d'Olivier Kressmann au poste de vice-président, aux côtés de Florence Daron, Vincent Fabre et Thierry Mosser. La FEDOM lui adresse ses chaleureuses félicitations.

https://www.tahiti-infos.com/%E2%80%8BFrederic-Dock-elu-president-du-Medef-Polynesie_a191102.html

86 millions d'euros pour la relance d'Air Austral

Avec la crise du coronavirus, la compagnie régionale fait face à une réduction de près de 95 % de son activité par rapport à son programme initial sur les mois d'avril et de mai, assortie d'une perte de chiffre d'affaires. Pour son redémarrage, Air Austral a obtenu le soutien de la Sematra, son actionnaire de référence, et des institutions bancaires pour un montant de 86 millions d'euros.

https://www.zinfos974.com/86-millions-d-euros-pour-la-relance-d-Air-Austral_a154690.html

Aircalin annonce une réduction de 20% de sa masse salariale

La compagnie prévoit cette année une perte de son chiffre d'affaires de 80 % et n'envisage pas de reprise de l'activité commerciale avant la fin de l'année. Dans ce contexte, Aircalin annonce devoir réduire de 20 % sa masse salariale, cette année, afin d'économiser 1 milliard. Un plan de départ volontaire sera privilégié afin d'éviter au maximum les licenciements.

<https://www.inc.nc/breve/aircalin-annonce-une-reduction-de-20-de-sa-masse-salariale>

« Pour opérer des vols avec des passagers, il faudra (...) que les conditions soient viables économiquement », Muriel Assouline, Directrice générale de French Bee

Lire l'interview : <http://outremers360.com/economie/pour-operer-des-vols-avec-des-passagers-il-faudra-que-les-conditions-soient-viables-economiquement-muriel-assouline-directrice-generale-de-french-bee/>

VIE DES PARTENAIRES

Programme OMBREE : appel à projets pour des bâtiments ultramarins économes en énergie

Cet appel à projets fait partie de l'une des actions phares du programme OMBREE qui vise à accompagner et soutenir les dynamiques ultramarines à travers la création d'un incubateur de projets. Cette action d'accompagnement et de soutien permettra à des petites et moyennes structures locales de déployer leur propre projet en lien avec les économies d'énergie dans les bâtiments. La phase d'incubation proposée

sera l'occasion de provoquer des échanges entre les porteurs de projets et a fortiori entre les différents territoires concernés.

Les projets retenus seront accompagnés au sein de cet incubateur OMBREE, pour une durée de 3 à 6 mois. À la fin de cette période, une nouvelle sélection permettra aux lauréats de bénéficier d'un soutien financier et d'un suivi pour une durée allant jusqu'à 24 mois.

<https://qualiteconstruction.com/actu-ombree-appel-projets-outre-mer-batiments-ultramarins-economes-energie/>

Circular Challenge, le programme d'open innovation de Citeo

En 5 ans, Circular Challenge a construit un programme qui a prouvé sa capacité à identifier et accompagner des solutions innovantes et concrètes, en France et à l'international, et qui a créé un véritable écosystème d'acteurs engagés. Détection, Expérimentation, Accélération sont les piliers d'un programme complet au service de la transition pour une économie circularisée.

L'Open Innovation allie « penser » et « faire » pour construire ensemble : avec les entreprises, les collectivités locales, les opérateurs, les fabricants, les associations, les designers et les entrepreneurs. L'innovation est l'un des moteurs d'une économie circulaire au service d'une transition écologique performante. Le partage et la collaboration sont les clés de sa réussite.

<https://www.circular-challenge.com/fr>

Économie : selon l'IEDOM/IEOM, le Covid-19 a provoqué un « choc massif » en Outre-mer

Alors que la période de déconfinement est effective sur l'ensemble du territoire national, les Instituts d'Émission d'Outre-mer (IEDOM/IEOM) ont fait le point sur les perspectives économiques pour les territoires ultramarins, laissant entrevoir une année 2020 qui va compromettre le rattrapage poursuivi en 2019.

<http://outremers360.com/economie/economie-le-covid-19-a-provoque-un-choc-massif-en-outre-mer/>

A Koumac, le RSMA adapte ses formations et intègre les gestes barrières

Le RSMA, le régiment du service militaire adapté, a redémarré ses activités le 4 mai. Avec en plus l'intégration des gestes barrières pour les formateurs et leurs stagiaires.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/province-nord/koumac/koumac-rsma-adapte-ses-formations-integre-gestes-barrieres-831922.html>

BREVES

Nouvelles précisions réglementaires sur le prêt garanti par l'état

Le cadre réglementaire du dispositif du prêt garanti par l'état vient à nouveau d'être modifié par deux arrêtés, respectivement du 2 et du 6 mai 2020. Ce second texte rend en particulier certaines sociétés civiles immobilière éligibles à ce type de prêt destiné à sécuriser les entreprises consécutivement à la crise sanitaire liée au covid-19.

<https://www.dalloz-actualite.fr/flash/nouvelles-precisions-reglementaires-sur-pret-garanti-par-l-etat#.Xr6qQMBXphE>

Lettre ouverte au premier ministre : liberté de naviguer et décret du 11 mai sur l'état d'urgence sanitaire ; entre stupeur et incompréhension pour la filière nautique.

Alors que l'ensemble de la communauté nautique avait salué jeudi soir, à la suite de l'intervention du premier ministre, la levée des arrêtés d'interdiction de la navigation de plaisance - confirmée dans la foulée par les préfetures maritimes -, la FIN a découvert que le décret du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, interdisait la plaisance et les activités nautiques. Celles-ci, au même titre que l'accès aux plages, plans d'eau et lacs, ne pourraient être autorisées localement que par le préfet de département sur demande du maire. La FIN a immédiatement pris contact avec le cabinet du premier ministre et lui adresse aujourd'hui cette lettre ouverte.

<https://www.fin.fr/actus/lettre-ouverte-au-premier-ministre-liberte-de-naviguer-et-decret-du-11-mai-sur-l>

IATA : 2/3 des voyageurs ne voleront pas en cas de quarantaine

Une nouvelle enquête de l'International Air Transport Association (IATA) montre que la majorité des voyageurs aériens ne prendront pas de voyage s'ils doivent subir une période de quarantaine de 14 jours.

<https://www.businesstravel.fr/iata-2-3-des-voyageurs-ne-voleront-pas-en-cas-de-quarantaine.html>

Délais de chantier : l'ordonnance du 13 mai remet le feu aux poudres

Une mesure contenue dans l'ordonnance du 13 mai, publiée au Journal officiel le 14, inquiète fortement le secteur du BTP. Le gouvernement a ainsi décidé de décorréliser la fin de l'état d'urgence sanitaire (prévue pour le 10 juillet) des délais qui s'appliquent aux marchés privés et publics. "Les mesures dérogatoires destinées à aider les entreprises prendront fin le 23 juin inclus pour les marchés privés, et le 23 juillet inclus pour les marchés publics", en conclut la Fédération française du bâtiment, dans un communiqué de presse diffusé le 14 mai en soirée.

https://www.batiactu.com/edito/commande-publique-professionnels-denoncent-double-peine-59543.php?MD5email=bd722f7df73b541a25935210ca505c8e&utm_source=alerte_actu&utm_medium=edito

Temps difficiles pour les acteurs du tourisme à Ouvéa

Après près de sept semaines d'isolement, Ouvéa est à nouveau accessible. Mais sur place, toutes les structures touristiques sont en souffrance. Hôtels, gîtes, restaurants et autres prestataires, tous misent désormais sur la clientèle locale pour redémarrer.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/province-iles/ouvea/temps-difficiles-acteurs-du-tourisme-ouvea-832284.html>

JOURNAL OFFICIEL

JO du 13.05.2020

Décret n° 2020-552 du 12 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette

propagation

Arrêté du 12 mai 2020 accordant la garantie de l'Etat à un prêt octroyé par les établissements BNP Paribas, HSBC France et Société Générale à CMA CGM SA en application de l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020

JO du 14.05.2020

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2020-557 du 13 mai 2020 modifiant l'ordonnance n° 2020-303 du 25 mars 2020 portant adaptation de règles de procédure pénale sur le fondement de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Ordonnance n° 2020-557 du 13 mai 2020 modifiant l'ordonnance n° 2020-303 du 25 mars 2020 portant adaptation de règles de procédure pénale sur le fondement de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2020-558 du 13 mai 2020 modifiant l'ordonnance n° 2020-305 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif

Ordonnance n° 2020-558 du 13 mai 2020 modifiant l'ordonnance n° 2020-305 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire

Ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire

JO du 16.05.2020

Avis de vacance d'emploi de chargé de mission à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France/outre-mer